



Dernières infos RGPP en fin de tract !

CAP de l'Inspection du Travail « Spéciale PMDIT » du 14 mars 2008

Assemblée Plénière

Après son regrettable boycott pour les agents des services, la CAP de l'Inspection du travail a pu finalement se réunir.

Une délégation d'Inspecteurs élèves du Travail et d'agents de la région île de France est intervenue en début de séance pour soutenir les quatre IET de la promotion 2006 dont la rétrogradation dans le grade de contrôleur du Travail a été proposée par le jury de fin de formation professionnelle.

L'intersyndicale CFDT-SNU-UNSA-CGT-SUD soutient ces quatre agents et demandent à l'administration qu'ils soient titularisés sans délais (cf. tract intersyndical).

La délégation d'Inspecteur élèves du travail a demandé au DAGEMO les suites réservées aux exigences de l'intersyndicale et à la demande de rendez-vous auprès du Ministre du travail formulée lors de notre rencontre au Cabinet.

Le DAGEMO a indiqué d'emblée que le ministre avait l'ensemble des pièces à sa disposition pour prendre une décision.

Devant le mécontentement de la délégation et à la demande expresse de celle-ci, le DAGEMO et l'ensemble de la parité administrative ont quitté la salle en s'engageant à revenir avec une réponse du Cabinet du Ministre Bertrand.

A son retour, le DAGEMO nous a indiqué que le Ministre ayant en sa possession tous les éléments du dossier, il n'y aurait pas de réunion avec lui. Le DAGEMO, a la demande de la délégation a indiqué également que les personnes concernées par cette rétrogradation bénéficiaient d'un maintien de leur rémunération et auraient de « vastes propositions d'affectation » si la décision devait être maintenue.

Le DAGEMO a enfin indiqué que la décision finale était de la seule compétence du Ministre du Travail.

La délégation s'est alors retirée et la CAP s'est de nouveau réunie.

La CFDT suivra cette affaire avec beaucoup attention comme elle l'a fait depuis le début.

La CFDT a fait une déclaration préalable à la réouverture de la CAP

Les CAP sont des réunions très attendues par les agents tant pour leurs mutations, leurs avancements, tellement importants à un moment où nous obtenons des revalorisations salariales dérisoires, que pour leurs recours en notation.

En attendant de savoir quel rôle elles pourront continuer à jouer à l'avenir, après les réformes annoncées par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le SYNTEF CFDT veut redire qu'il est tout à fait regrettable de procéder au boycott de cette instance car il est d'abord préjudiciable aux agents qui attendent leur mutation.

A chacun son analyse et sa conception du syndicalisme. Mais nous croyons qu'il existe d'autres instances, celles là plus politiques, comme les Comités Techniques Paritaires et d'autres formes d'actions au travers desquelles les agents seraient plus à même de juger de l'utilité et de la force des syndicats et là encore de leur vraie conception du syndicalisme. C'est le choix entre le syndicalisme réformiste d'action et de propositions au travers d'un dialogue social qu'il veut constructif et protecteur et celui archaïque qui dit non à tout, en bloc, refuse toutes les réformes et finalement rassure et renforce ceux qu'ils croient combattre.

La CFDT parce qu'elle croit au service public et à l'intérêt général s'inscrit évidemment dans la première proposition. Celle qui a soutenu le PMDIT et qui a permis, par ses choix, seule contre tous, que plus de 200 IET aient été recrutés lors des deux dernières promotions 2006 et 2007. A défaut, ils auraient été au mieux, deux fois moins. Le SYNTEF-CFDT fut d'ailleurs la première organisation à demander le renfort chiffré des effectifs dès 2005 dans son livre blanc (voir blog.)

Aujourd'hui, certains agents se sont fait entendre pour défendre la cause de quatre Inspecteurs Elèves du Travail qui n'ont pas été jugés aptes à être inspecteur du travail par un jury, certes souverain, mais qui peut aussi se tromper.

Quoi qu'il en soit, au regard de la forte mobilisation en leur faveur au travers d'une large intersyndicale, de l'implication de directeurs régionaux et départementaux, ce qui ne se voit pas souvent, on est en droit de penser qu'il y a une évaluation trop rapide aboutissant à une erreur de jugement, mais aussi des dysfonctionnements dans le cursus formatif de leur deuxième partie de formation où les alertes, à supposer qu'elles auraient été nécessaires, n'ont pas été déclenchées.

Messieurs Masson et Mathieu, quelle réponse allez-vous nous apporter, leur apporter ?

En ce qui concerne les accidents de contrôle, leur recrudescence au cours de ces trois dernières semaines, dans le Tarn pour une collègue de l'agriculture, dans l'Aude pour des collègues du régime général ou en Auvergne pour une autre collègue du régime agricole, nous inquiète vivement.

Et il semble que les incidents de contrôles directs avec les employeurs ne suffisent pas ! Certains directeurs croient nécessaire d'interférer durant un contrôle, sur simple coup de fil d'un employeur. Difficile de le comprendre et d'admettre cette pression.

Quelle réponse de la DAGEMO ? Doit-on solliciter le CNIT ou bien l'agent concerné doit-il le faire ? Ce serait intéressant !

Depuis bien avant le drame de Saussignac, le SYNTEF-CFDT rappelle qu'il faut procéder à des opérations médiatiques à l'initiative des Ministères de tutelle de l'Inspection du travail et de tous nos corps de contrôle pour re-légitimer nos missions comme garantes de l'ordre public social.

C'est une question posée par la CFDT à Monsieur Bertrand lors de sa venue devant le dernier CTPM sans qu'il y apporte de réponse.

Faut-il attendre qu'il y ait encore plus d'incidents pour réagir ? Certains ont été ces derniers mois particulièrement graves, tous laissent des séquelles.

Autre actualité : la RGPP

Avec toujours peu de transparence, toujours peu d'informations, pas de concertation et donc pas de démocratie ! Quand les choix seront tranchés, on nous avisera des décisions et des conséquences pour les agents. Nous imaginons les prochaines CAP, avec de très nombreuses demandes de mutation, avec des choix parfois restreints et quelquefois des mutations hors CAP.

Une seule annonce faite le 12 décembre dernier avait été accueillie très favorablement par la CFDT et d'autres syndicats responsables : la fusion des services d'inspection.

Réclamée depuis longtemps par la CFDT, réaffirmée par le SYNTEF CFDT dans son Livre Blanc, elle semblait enfin en route. Et puis, soudain, mais sans que nous en soyons totalement surpris, on voit le ministère des transports mettre tous les moyens possibles en œuvre pour empêcher cette fusion. La vaste restructuration du MEDAD prévoit ainsi la mise en place d'un service de contrôle économique et social qui agglomérerait l'Inspection du travail des transports et l'Inspection du travail maritime. Nous vous le disons, la CFDT ne veut pas de ce schéma d'organisation du MEDAD et exige la fusion de toutes les Inspections pour une Inspection du Travail généraliste. Et nous voulons bien prendre l'Inspection Maritime avec nous.

Enfin, puisque cette CAP traite du PMDIT, nous voulons rappeler que nous restons très attentifs aux conditions de mise en œuvre du plan et à ses résultats.

Nous voulons connaître également l'évolution des moyens mis en œuvre en terme de secrétariats et d'immobilier, de même qu'il nous paraît nécessaire d'être informés avec précision des mouvements de personnels opérés au sein des directions régionales et surtout départementales, car il ne faudrait pas que les services emploi et formation professionnelle, se retrouvent à leur tour, dans le cadre de l'exécution du PMDIT et de la RGPP, totalement dépouillés de leurs secrétariats.

Un tableau de ces mouvements par région pourrait nous être utilement présenté.

Sur la fusion des Inspections du Travail.

Monsieur Le CARLIER, a rappelé que Monsieur BARNIER, Ministre de l'Agriculture avait définitivement acté la fusion et qu'il ne restait plus qu'à en déterminer les modalités.

Par contre, Monsieur GOUTERAUX pour l'Inspection des transports a indiqué que la position de son Ministre sur la fusion serait prise d'ici fin mars 2008. Mais il a défendu ardemment le principe de la spécificité du contrôle de ce secteur d'activité avec un maintien obligatoire d'un service de contrôle rattaché au Ministère de tutelle actuel quand bien même la fusion serait réalisée sur les trois secteurs.

La CFDT rejette cette approche de la fusion qui n'est pas réaliste qui met clairement en cause le principe du caractère généraliste de nos missions que nous défendons.

Par ailleurs, Monsieur GOUTERAUX nous a clairement dit qu'il n'avait pas du tout été associé à la réflexion sur la fusion des Inspections du Travail et qu'il était dans la plus totale expectative.

Sur les moyens.

Le DAGEMO nous a dit « qu'il y avait 100 sections d'Inspection de créées, ce qui représente +25% d'augmentation en deux ans et que le plan allant à son terme générerait plus de 700 emplois nouveaux, ce qui changera le visage de l'Inspection du Travail .»

Il reconnaît qu'il y a de ce fait de grand besoin de renfort des secrétariats d'Inspection et que cela ne pourra se faire que par redéploiement interne d'effectif.

INFOS SPECIALES RGPP

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous livrer quelques informations que nous avons obtenues au travers de différentes réunions auxquelles vos élus CFDT ont participé. Elles sont à prendre au conditionnel puisque aucune communication officielle n'a été faite. Néanmoins, nous pensons que ces informations sont sérieuses et fiables.

1- Il paraît acquis que l'expérimentation du LOT et donc la préfectoralisation des services départementaux est abandonnée.

2- Les Directions régionales pourraient devenir des Directions régionales Economie, Emploi et Travail qui regrouperaient nos services actuels renforcés d'une partie des missions des Directions départementales et auxquelles s'ajouteraient les agents chargés du développement économique des DRIRE, les services de la Délégation Régionale au commerce et à l'artisanat, les services de la Délégation Régionale au tourisme et une partie de la DGCCRF (concurrence et consommation.)

Des décisions seraient sur le point d'être communiquées.

3- Dans les départements, les directions départementales du travail disparaîtraient pour laisser place à un échelon territorial réduit dit « de proximité ». Cette mutation pourrait s'échelonner sur quelques années.

4- Le volet social des DRASS serait conservé au sein d'une Direction Régionale de la Cohésion Sociale. Nous pouvons nous interroger de ce fait sur le devenir de nos attributions relatives à l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté. Seront-elles prises en compte dans la nouvelle organisation Emploi/Economie ou dans celle de la Cohésion Sociale ?

5- Il semble probable enfin que l'essentiel des missions du SRE soit transféré vers France Emploi (ANPE/ASSEDIC.)

A suivre...

Mutations

Mutation des Directeurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Bouches du Rhône DRD	COLOMINES Jacques	DD Gard	TA N°19	2
DR Champagne Ardennes Pôle relation de travail	ROBINET José	Ddaf Marne		2
DRAF Poitou-Charentes Chef de service	RUQUET Michel	Ddaf Vaucluse	Partage des voix	3

Mutation des Directeurs Adjoins du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Ddaf Jura Chef de service	Non pourvu		Non pourvu	1
Ddaf Nièvre Chef de service	GRENARD Henri	Ddaf Saône et Loire	TA N°16	2
DR Alsace Lutte contre Travail illégal	GROTZ Jean-Claude	DD Bouches du Rhône		2
DD Rhône Section chimie	CHARRA René	DD de la Loire		6
DD du Rhône Section appui contrôle	DUPOUX Marie-France	INTEFP	TA N°12	3
DD du Rhône Section BTP	LOUIS Joël	DD Meuse		5
DGT Observatoire des suites pénales	BARANSKI Pascal	DD Yvelines	TA N°25 Partage des voix	3
Ddaf Seine Maritime Chef de Service	Non pourvu		Non pourvu	2
DD Hauts de Seine Référént sièges sociaux	GARROUSTE Laurent	Subd Roissy aéroport	TA N°49	2
DD Hauts de Seine Référént audiovisuel	Non pourvu		Non pourvu	2

Mutation des Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Alpes maritimes Soutien contrôle	GRIACHE Anne	Subd Htes Alpes		1
DD Bouches du Rhône ES à Aix	Poste retiré		Affectation liste d'aptitude	5
Ddaf du Cantal Chef de service	DEBLONDE Olivier	DT la Réunion		1
DD Charente ES	MICHEL Dominique	DD Paris		1
DD Côte d'Armor ES	MARINIER Marie-Noëlle	DD Morbihan		6
DD Finistère ES	COLLOMB Bruno	Draf IDF		5
DD Indre et Loire ES	MOREL Bérénice	Subd Sarthe Mayenne		1
Ddaf des landes Chef de service	Non pourvu		Non pourvu	1

Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Marne ES Châlons	ROGER Noëlle	Subd la Réunion		1
DD Marne ES Reims	ROGER Emmanuel	DT la Réunion		1
DD Meurthe et Moselle ES	FIDRY Marieke	DR Lorraine		2
DD Rhône ES N°5	LHOMMEE Valérie	DD Var		16
DD Rhône ES N°21	PEYSONNAUX Anne	DD Meuse		15
Subd 75 Paris I	Poste retiré		Poste retiré	4
Subd Seine Maritime	Non pourvu		Reproposé en mai 2008	1
DD Vendée ES	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Vienne ES	ORTEGA Christophe	Ddaf Ardennes		2
DD Seine St Denis ES	BERTHREU Patrice	DD Oise		1
DD Seine St Denis ES à BOBIGNY 1	Poste retiré		Poste retiré	2

Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Val d'Oise ES	Non pourvu		Non pourvu	4
DT Guyane Lutte travail illégal	Poste retiré		Poste retiré	2
DT Mayotte Lutte travail illégal	Non pourvu		Non pourvu	1

Vos représentants SYNTEF – CFDT en CAP A sont :

Directeurs Adjoints du Travail :

[Isabelle OLIVE - LIGER](#) (DRTEFP du Languedoc Roussillon)

[Jacques ROGER](#) (DDTEFP de la Creuse)

Inspecteurs du Travail :

[Frédéric LAISNÉ](#) (DRTEFP Languedoc Roussillon)

[Gérard VOLDOIRE](#) (DDTEFP du Puy de Dôme)

Vous pouvez accéder à toute l'actualité revendicative
Sur le BLOG du SYNTEF-CFDT



www.syntef-cfdt.com